



D'un point de vue environnemental, un tel projet nécessite la mise en place de mesures compensatoires. A mon sens, la base d'un tel projet est de l'aménager sur un terrain à faible valeur environnementale, il en existe en bordure de Moselle.

Par ailleurs, l'agglomération d'Epinal valorise sa démarche « territoire à énergie positive » à l'horizon 2050. L'exemplarité est que chaque nouveau projet respecte cet équilibre en propre afin de s'intégrer dans l'objectif global.

La construction de cet équipement va nécessiter beaucoup de béton et autres matériaux, dont l'empreinte carbone négative n'est plus à démontrer. Annuellement, ce projet va engendrer une facture d'électricité de 90 000 €. Pour compenser en « énergies renouvelables », il faudrait recouvrir la moitié de la surface du centre des congrès en panneaux photovoltaïques pour un investissement de 1M€.

Il est souvent avancé la notion du rapport investissement/rentabilité pour des projets de rénovation énergétique par exemple, cette règle devrait s'appliquer à tous les projets.

Il est également important de connaître les coûts induits des modifications du parc, comme le déplacement de l'espace jeux pour enfants, la création de nouveaux cheminements...

### Conclusion

Au vu du dossier d'enquête publique, les premières réflexions sur ce projet date de 2014. Un équipement d'une telle envergure se doit d'être présenté dans le cadre électif, ce qui n'a pas été le cas. Les citoyens se doivent de connaître les investissements projetés sur leur territoire et il est plus que fondamental qu'ils soient consultés sur la bonne utilisation de l'argent public, dans l'intérêt général du territoire qui le finance. C'est la définition de la démocratie.

Cette enquête publique porte uniquement sur le volet environnemental, cadré réglementairement.

En résumé, aucune concertation amont sur le projet, des études menées en catimini, pour un équipement voulu par une minorité et qui va peser sur l'ensemble des contribuables.